



HAL
open science

Une affaire de femmes ? Accompagner, conseiller, écouter des femmes subissant des violences conjugales,

Elisa Herman

► **To cite this version:**

Elisa Herman. Une affaire de femmes ? Accompagner, conseiller, écouter des femmes subissant des violences conjugales, . Genre des violences, Violences de genre, UNIL - Lausanne Nov 2016, Lausanne, Suisse. halshs-01674919

HAL Id: halshs-01674919

<https://shs.hal.science/halshs-01674919>

Submitted on 3 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Violences de genre, genre des violences

Colloque, 3 et 4 novembre 2016

Lausanne

Une affaire de femmes ? Accompagner, conseiller, écouter des femmes subissant des violences conjugales

Elisa Herman

Centre Max Weber (Lyon)

Résumé

Lorsque je présente mes enquêtes sur l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, dans un cadre académique ou dans la formation en travail social, une question revient souvent : « et les hommes ? » (les hommes en tant que victimes et en tant que professionnels). La (non) mixité des équipes est souvent une question pour les associations elles-mêmes, puisque composées principalement de femmes : psychologues, juristes, travailleuses sociales... Si la non-mixité et l'idéal de sororité ont été des leviers dans les années 1970, aujourd'hui observer les rapports sociaux de sexe entre les femmes accueillies, les militantes et les professionnelles révèle des formes d'entre soi féminin construites, contrastées et parfois contestées.

Introduction

Lorsque je présente mes enquêtes sur l'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales, dans un cadre académique ou dans la formation en travail social, une question revient souvent : « et les hommes ? » ; les hommes en tant que victimes et en tant que professionnels. J'ai souhaité structurer davantage ma réponse à la seconde partie de la question, en cherchant dans différentes enquêtes et dans mes carnets de terrain ce qui permettait d'expliquer l'histoire et le maintien de cette non-mixité, de présenter les réactions qu'elle suscite, et de constater également en quoi les rapports sociaux de sexe entre les femmes présentes sont traversés par d'autres rapports sociaux (de classe et de racialisation).

La (non) mixité des équipes est souvent une question pour les associations elles-mêmes, puisque composées principalement de femmes : psychologues, juristes, travailleuses sociales... Si la non-mixité et l'idéal de sororité ont été des leviers dans les années 1970, aujourd'hui observer les rapports sociaux de sexe entre les femmes accueillies, les militantes et les professionnelles révèle des formes d'entre soi féminin construites, contrastées et parfois contestées.

Dans le contexte des transformations sociales du positionnement des pouvoirs publics envers les violences conjugales, et de l'institutionnalisation progressive du travail social auprès des victimes, impulsé par les associations féministes entre 1975 et 2000 (Delage 2015 ; Herman 2016), comment est considérée et expliquée l'absence de mixité sexuée par les futures professionnelles du social et les salariées actuelles des structures concernées ?

Les violences conjugales étant un problème de genre (donc de rapports de pouvoir), quel est le sens du maintien, pas toujours volontaire, d'un soutien des femmes victimes dans un univers féminin, faisant du « guichet de l'accompagnement spécialisé » un entre soi sexué (mais pas de classe, ni de « race ») ?

La prise en charge de ce problème dans l'espace du travail social par des femmes principalement est évidemment un second témoignage fort de ce que ces violences sont des violences de genre : ces violences masculines sont subies par des femmes, et ce sont des femmes également qui prennent (ont pris) en charge le problème de manière militante, institutionnelle et professionnelle. Ce constat de départ est prosaïque et suscite malgré tout des réactions variées, d'où cette communication en réponse aux multiples questions entendues dans divers contextes (académique, formation continue et formation initiale des travailleurs sociaux). Car la prise de conscience de la position occupée dans l'espace des rapports de pouvoir entre hommes et femmes, et entre femmes ou entre hommes de milieux sociaux différents, permet à certaines femmes sensibilisées par leurs expériences et par un cadrage militant, de se dégager d'une compréhension pathologisante ou traditionnelle des violences conjugales. Et c'est à la condition de s'être dégagée de ce cadre de pensée traditionnel que certaines femmes pourront choisir d'être salariées dans des associations féministes.

Cet article s'appuie sur les points de vue des professionnelles, des militantes et des femmes victimes, ainsi que sur les propos d'étudiantes en formation du secteur social venant éclairer la perception de cette non-mixité. Dans un premier temps, je reviendrais sur la construction de ce qui apparaît de l'extérieur comme un « entre soi », et puis je développerais des pistes de

réflexion sur les contrastes, les contestations et les approbations de cette situation, enfin je proposerais d'interroger les rapports de genre dans ce face à face entre professionnelle et femme concernée par les violences conjugales en les croisant avec les autres rapports sociaux.

1) Un entre soi féminin construit historiquement et maintenu par la division sexuée du travail

Les associations gestionnaires de CHRS¹ et d'accueil de jour spécialisés auprès des femmes victimes de violences conjugales et auprès de leurs enfants sont nées à la fin de la seconde vague du féminisme en France (années 1970) pour les plus anciennes, et tout au long des décennies 1990 et 2000 pour les plus récentes. Les premières structures ont été marquées par un idéal de sororité, aujourd'hui rarement présenté comme tel (sauf dans le cas de l'Apiaf, à Toulouse). Certaines structures ont alors choisi délibérément de fonctionner sur le principe des « groupes de femmes », et d'autres ont intégré volontairement et plus tardivement quelques hommes dans une équipe principalement féminine. Ces collectifs ont mené une construction du cadre d'interprétation féministe de ces faits de violences en les caractérisant comme tels, et en développant une action militante, puis en prenant part au développement de politiques publiques (judiciaires, sanitaires, sociales), où le genre comme catégorie d'analyse est central.

Le genre comme outil opérationnel dans l'action féministe d'accompagnement des femmes caractérise non seulement les associations spécialisées sur la violence conjugale mais aussi d'autres espaces féministes comme le Planning familial, ainsi que les CIDFF (Centre d'information des droits des femmes et des familles), permettant aux sociologues ayant analysé ces espaces de considérer que « *le genre [est] un « outil » mobilisé par les associations... mais aussi un système social dans lequel elles sont piégées* », au sens où les structures non-mixtes (ou majoritairement féminines) peuvent également être touchées par la dévalorisation de tâches traditionnellement dévolues aux femmes, s'appuyer sur une division sexuée des professions, et parfois reproduire les inégalités sexuées ou les normes de genre, malgré une volonté de subversion (Dussuet, Flahault, Loiseau, 2013 p 12 ; Rétif 2013).

Choisir de constituer une équipe non-mixte, ou bien ne trouver que des salariées compétentes (ici cela signifie diplômées d'Etat et munies d'une lecture mobilisant le genre et/ou le féminisme) pour assurer la tâche à accomplir, sont deux modalités complémentaires expliquant la situation, éléments qui sont cités par les fondatrices et les directrices actuelles². La mixité professionnelle a été revendiquée dans de nombreux espaces où le prestige de la profession avait pour corollaire l'exclusion des femmes. En revanche les travailleurs sociaux hommes ne se mobilisent pas spécifiquement pour accéder aux emplois auprès des femmes victimes de violences, ils trouvent et cherchent plus facilement du travail dans d'autres secteurs du social : handicap, protection judiciaire de la jeunesse, monde carcéral. Dans les espaces de travail devenus mixtes plus récemment l'égalité entre femmes et hommes ne va pas de soi ; ni la mixité ni la non-mixité ne supprimant les rapports de pouvoir (Fortino 2002).

¹ Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

² Dans cet article, je m'appuie sur les entretiens et observations ethnographiques réalisés dans quatre structures associatives, dont deux de manière plus intense et suivie, en Ile-de-France principalement, entre 2006 et 2011 (pour plus de détail sur l'enquête et sa méthodologie voir Herman, 2016)

L'histoire du travail des femmes souligne une présence féminine constante mais progressivement accrue dans certains secteurs et particulièrement dans les professions ou les spécialités prestigieuses, conjointement au maintien des différenciations sexuées des métiers et des fonctions, c'est-à-dire d'une ségrégation horizontale (le social a été et reste un secteur plus féminisé) et verticale (Battagliola, 2000, Diebolt 2000)

Sur les terrains observés, la division sexuée du travail repose sur une inégale répartition sexuée (davantage de femmes) en général dans les métiers du social et du soin, qui s'intensifie fortement dans cet espace perçu à juste titre comme militant (féministe). Durant la décennie 2000, les taux de féminisation des professions du social étaient d'environ 90% de femmes pour les assistantes de service social, et sur l'ensemble des travailleurs sociaux (600 000 personnes) neuf sur dix sont des femmes (Beynier, Tudoux, Momic, 2005). Plus récemment, en 2013 en formation dans le secteur du social (15 diplômés, du niveau V au niveau I), sur les 63 133 personnes ; 50 508 sont des femmes. Les hommes présents sont plus nombreux en 1^{ère} qu'en 3^{ème} année (plus d'abandons en cours de formation ? Ou bien davantage d'homme dans les formations sur une année (niveau I) que sur deux ou trois (autres niveaux) ?), et plus nombreux également dans les formations de niveau I. Les origines sociales des étudiants se répartissent sensiblement de même que sur l'ensemble des étudiants en France : environ 18% ont un père cadre, 9% une mère cadre, 27% un père employé et 43% une mère employée, 28% un père et 9% une mère ouvrière (Nahon 2015).

Dans les associations féministes, les violences conjugales sont comprises comme des violences de genre c'est-à-dire issues des rapports de pouvoir globaux, à l'intérieur et à l'extérieur du couple, qui s'exercent sur les femmes, quels que soient le milieu social auquel elles appartiennent. Ces violences masculines génèrent une souffrance qui est redoublée par l'absence d'écoute et de soutien pour les victimes, de répression de ces violences, et du sentiment d'indignation et d'injustice que ressentent les femmes dans ces situations. Ce contexte d'absence de prise en charge sociale (par la justice, la police, les services sociaux institutionnels) s'est transformé : aujourd'hui existent en France des politiques publiques rassemblant le judiciaire, le droit civil, l'accompagnement social et sanitaire... néanmoins ces violences perdurent et les femmes qui les subissent continuent de se sentir insuffisamment soutenues et « protégées » par les pouvoirs publics. Les femmes concernées qui sont aidées par les associations spécialisées ne sont pas venues en ayant connaissance du féminisme des structures, ni du fait qu'elles seraient très probablement suivies par une femme. Elles y ont été orientées par la police, l'action sociale de secteur, le numéro national d'écoute et d'information (3919), un professionnel de santé, ou encore en trouvant seule l'information sur internet. Les rapports de genre croisent les rapports de classe dans la familiarisation avec les institutions du social et les administrations, et dans les classes populaires notamment les femmes sont plus nombreuses à s'occuper de l'accès aux droits et de la « paperasse » de l'ensemble de la famille (Siblot, 2006).

2) Face à la non-mixité : différentes raisons de s'étonner et de la contester ; différentes raisons de la soutenir

Que suscite cette non-mixité chez les étudiantes qui la découvrent en formation, en stage dans différents espaces, et particulièrement au sein des collectifs agissant auprès des femmes

subissant des violences masculines ? Et du côté des salariées de ces collectifs, quelles sont les représentations au sujet des rapports de genre entre professionnelle et usagère du service ?

Mon propos sur les réactions des étudiants en formation sociale ne repose pas sur une enquête à proprement parler mais sur l'analyse des notes prises pendant les débats lors de cours que j'ai assurés dans différentes écoles de travail social entre 2011 et 2016. Le premier biais à noter concerne la prise de parole dans un cadre collectif (groupe de 10 à 40 étudiantes), conditionnée par les rapports de genre et de classe qui modulent l'aisance et l'assurance nécessaires. Ces prises de paroles dépendent aussi de l'intérêt porté au sujet, et dans ce cas j'ai constaté que ce sujet du genre, du féminisme et de l'action contre les violences conjugales, faisait davantage réagir (plus vivement, plus nombreux-ses, plus passionnés) que d'autres cours sur les évolutions du management ou des politiques sociales.

En tant qu'enseignante en formation de travail social, à Lyon et à Tours, je suis intervenue auprès d'assistantes de service social (ASS), d'étudiantes en IUT Carrières sociales option animation socioculturelle, d'éducatrices-teurs spécialisées (ES). Les promotions d'ASS sont en grande majorité féminines, et si les quelques garçons présents sont très visibles et investis, les expériences et les rapports à la profession sociale des jeunes femmes sont pluriels, ils ne se rapportent pas à une dichotomie sexuée, car bien sûr s'y ajoutent le parcours scolaire voire universitaire avant l'entrée en formation, l'éventuelle socialisation militante ou associative, et la diversité des milieux d'origine sociale. Les promotions d'éducatrices-teurs spécialisées sont plus mixtes, et les étudiants étaient souvent plus âgés (moins souvent sortants du lycée). Les promotions de l'IUT Carrières sociales (Tours) étaient plus mixtes également, avec une majorité de filles, et plus souvent sortants juste du lycée (général ou professionnel) que les étudiants ASS et ES.

Les réactions de ces étudiants ont eu lieu dans le cadre d'enseignements différents au sein desquels j'ai utilisé notamment le documentaire réalisé par l'APIAF (Association pour la promotion des initiatives autonomes des femmes, Toulouse) à l'occasion des 30 ans de l'association en 2011³. Clairement présentée comme association féministe, cette structure comprend une équipe non-mixte de salariées intervenant au sein d'un hébergement d'urgence, d'un hébergement de moyen terme (CHRS) et d'un accueil de jour proposant écoute, suivi juridique, accompagnement social. J'ai utilisé cette ressource pédagogique dans des contextes variés : en IUT, ce fut au sein des cours de sociologie du travail social où une séance développait l'articulation engagement/professionnalité avec l'exemple du féminisme ; des cours de sociologie de la famille où en présentant les rapports de domination dans le couple, je proposais un focus sur les situations des violences conjugales et l'accompagnement social spécifique. Auprès des ES, le module de sociologie des organisations dans le travail social, m'a amené à présenter les associations, et la diversité des arrangements entre militantisme et travail. Auprès des ASS, c'est le cours « Collectifs formels et informels. Les associations et le militantisme dans le travail social » qui me permet de prendre l'exemple du travail social féministe, parmi d'autres.

³ Disponible en ligne : <http://teledebout.org/index.php?page=lapiaf>

Du côté des étudiantes, j'ai d'abord noté de nombreux étonnements et agacements jugeant souvent que les collectifs dont j'exposais la philosophie et la non-mixité choisie (ou non) mettaient à mal les concepts de neutralité, de distance professionnelle et d'incarnation neutre d'un service public. Les mêmes questions sont revenues très fréquemment : Pourquoi serait-il acceptable de former une équipe seulement féminine ? Pourquoi un collectif peut-il revendiquer d'être un « lieu de femmes, pour des femmes et par des femmes » ? Est-ce que ce faisant on n'essentialise pas la possibilité d'être sensible à des violences conjugales ? Pourquoi des femmes seraient plus sensibles à cette question ? Est-ce que leur appartenance de sexe jouerait un rôle ? Pourquoi cette non-mixité serait acceptable, est-elle le fruit d'un choix délibéré ou une conséquence de l'histoire des structures et du rapport au problème public des violences conjugales ?

Au-delà des effets concrets de cet entre soi féminin, c'est la revendication d'une non-mixité qui est apparue difficile à supporter pour certaines étudiantes (les garçons en général se faisaient plutôt discrets sur ces questions) : et particulièrement l'affirmation dans le documentaire « *Trouver ici un lieu de femmes, pour les femmes et par les femmes, que ce soit pour les salariées, les stagiaires, les bénévoles, les femmes qui viennent nous voir pour être aidées* » (Apiaf). D'autres étudiantes sont alors entrées dans les débats pour s'opposer à cet agacement en soulignant la marginalité de cette structure au regard de l'ensemble des associations qui souvent constituent une équipe féminine en l'absence de candidats masculins, voire comptent une minorité de salariés masculins.

Très souvent, les étudiantes ne remettaient pas en cause le fait que l'équipe soit majoritairement féminine, et évoquaient le choix préférentiel (qu'elles partageaient personnellement) des femmes d'exposer des violences physiques, psychologiques et/ou sexuelles à d'autres femmes. Néanmoins cette tendance du « public » à considérer la professionnelle en face de lui comme « une femme » plutôt qu'une personne neutre investie par l'institution n'allait pas de soi pour tous dans les promotions rencontrées. Certaines étaient attachées à l'idée d'incarner un service public où seraient évacuées, gommées ou mises entre parenthèses leurs appartenances sexuées et les rapports de genre qui cadrent ces appartenances. Ces opinions semblent avoir été partagées 25 ans plus tôt par les ASS impliquées dans un grand mouvement de grève en 1991, au terme duquel la « revalorisation » du métier semble passer par la valorisation du masculin pour neutraliser le dénigrement associé au féminin, comme le notait Josette Trat (1994), citant alors des enquêtées : « *Masculiniser la profession et le mouvement apparaît là comme le moyen privilégié de « revaloriser » la profession dans tous les sens du terme. Comme l'écrit l'une des AS interrogées : c'est une recherche de légitimité en montrant que dans la profession il y a aussi des hommes (...). Une autre écrit également : C'est un métier où les femmes prédominent et le fait de décliner au masculin lui donne une impression de plus de poids et de sérieux* ». Il semble alors qu'aux yeux des étudiantes rencontrées les concepts de « neutralité » et de « distance » professionnelles, si présents dans le *curriculum* implicite et explicite de la formation (Serre, 2008), soient mis en danger par une non-mixité choisie. Ainsi pour certaines l'appartenance sexuée vient supplanter l'appartenance professionnelle ; et pour d'autres la reconnaissance du poids du genre dans les expériences sociales et la formation du jugement paraît entacher la capacité à être un professionnel « pur ».

Pourtant du côté des professionnels, et des sociologues de cet espace, de multiples réflexions se développent désormais sur le genre dans le travail social dont témoignent plusieurs publications récentes. Des points de vue hétérogènes et contradictoires émergent : le genre y est présenté dans certains articles comme une propriété sociale individuelle (Jeannet, Tournier 2015, Bousquet 2015), et ailleurs comme un ordre social organisant et produisant des places, des situations, des identités (Bayer, Rollin, 2015), seconde conception dans laquelle je m'inscris). Soulignant la question de la mixité recherchée ou évitée selon les espaces, d'autres travaux réunis dans un numéro des *Cahiers Dynamiques* (2013) soulignent que la focalisation sur la mixité sexuée peut conduire à occulter la dimension politique d'une réflexion en termes de genre qui nécessairement introduit aux rapports de pouvoir, de domination, d'autonomie... (notamment Bessin, 2013). Enfin au travers d'un numéro intitulé « Genre et renouveau du travail social », un état des lieux pouvant apparaître comme programmant l'ensemble des chantiers à venir est émis par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) en 2014, désignant la « mixité (comme) un défi à relever » au sens d'égaliser les répartitions sexuées et de transformer les attributs associés au féminin et au masculin plus généralement.

Du côté des salariées rencontrées, se trouvent majoritairement des femmes (un homme et 27 femmes dans deux structures associatives ; 30 professionnels dont 20 femmes et 10 hommes représentant des institutions impliquées dans la lutte contre les violences conjugales : police, gendarmerie, justice, urgences hospitalières, action sociale de secteur et service enfance, commission départementale violences conjugales). C'est seulement avec les salariées des associations que j'ai pu aborder les représentations au sujet de la mixité des équipes des structures spécialisées, de l'utilisation du genre comme grille de lecture du problème des violences conjugales, et enfin des compétences nécessaires pour être une « bonne professionnelle » aidante pour des femmes subissant des violences conjugales.

Dans la première structure enquêtée, l'équipe est entièrement féminine et le potentiel recrutement d'un homme n'est pas consensuel. Certaines professionnelles le souhaitent, ou plutôt déplorent des résistances et des craintes de leurs collègues, en soulignant qu'elles y verraient un exemple positif pour les femmes accueillies où une figure masculine ne serait pas associée à l'autorité, la violence, la virilité traditionnelle. Celles qui le refusent craignent que les rapports de pouvoirs ne dépendent pas des personnes, des individus, mais plus largement des cadres de socialisation et qu'ils soient difficilement surmontables, et surtout elles n'ont pas jusqu'alors rencontré de candidats hommes aux offres d'emploi pourtant fréquentes pour renouveler l'équipe lors des départs ou des congés maternité.

Dans la seconde structure étudiée, Julien est le seul homme d'une équipe entièrement féminine. Educateur, initialement embauché dans le médico-social auprès d'enfants handicapés physiquement et psychologiquement, il a fait durant sa formation un stage dans la structure « *un peu par erreur* » car il souhaitait un stage dans un centre maternel, et que son école ne lui a pas proposé d'autre stage que celui auprès de femmes victimes de violences. Après ce stage et la passation du diplôme, il est embauché en protection de l'enfance, et deux ans plus tard la directrice de l'association féministe le contacte pour lui proposer le poste d'une personne quittant l'équipe. « *C'était un choix, elles voulaient qu'un homme intègre l'équipe.* ». Ne se sentant pas féministe, tout en « *reconnaissant plein de qualités et de vertus au mouvement féministe* », il accepte cet emploi car il a été attiré par la possibilité de « *travailler avec des*

individus, d'être responsable de [ses] suivis, voir des gens en face en face, avoir un interlocuteur et d'avoir en face une personne plus qu'une femme victime de violence conjugale ». Cette autonomie dans le travail ne lui était pas permise auprès des groupes d'enfants handicapés, *a fortiori* dans le médico-social où s'exerce aussi le poids de l'asymétrie des relations de pouvoir des médecins, psychiatres sur les professionnels du social. Enfin, il explique que la secrétaire précise à chaque fois aux femmes accueillies qu'elles peuvent refuser d'être reçues par lui et que les autres professionnelles sont des femmes (5), ce qui en général ne pose pas de problème puisqu'un certain nombre de femmes acceptent.

Décrit plus largement dans ma thèse (2012), ce travail social féministe agit en combinant des représentations contrastées des violences conjugales et de l'effet du genre dans la relation d'accompagnement. Pour certaines professionnelles (plus jeunes, diplômées dans le secteur social en formation initiale, ou psychologue, ne se reconnaissant pas toutes en tant que féministe), le regard se porte aussi sur la relation amoureuse dans laquelle ces violences ont émergé, au sein du couple qui a une histoire particulière, évoquant des récits se déroulant *« d'une histoire d'amour à des faits de violence »*, et au sein desquels la biographie et les ressentis éprouvés sont importants : *« On est là pour écouter les émotions et démêler les histoires de vie »*. D'autres professionnelles (aux mêmes caractéristiques, et notamment le seul homme éducateur rencontré) mettent l'accent sur les aspects « techniques » de l'écoute (l'empathie, la distance, les notions comme le cycle des violences, le conseil sur les procédures), et soulignent qu' *« accompagner c'est d'abord du conseil juridique »*. L'écoute professionnelle et l'accompagnement tant personnel que juridique sont mis en avant par les salariées revendiquant de mobiliser le genre comme clé de compréhension des rapports de domination dans le couple, qui permettent de déculpabiliser et sortir de la singularité de la situation vécue, amenant les femmes à *« venir en parler dans une association quand on en peut plus d'en parler avec ses copines »* (association Apiaf).

3) Un entre-soi féminin modulé par les rapports de classe entre professionnelles et entre professionnelles et femmes accueillies

Enoncée au masculin neutre (Alonzo, Silvera, 2000), la fonction de « travailleur social » semble pour certaines étudiantes rencontrées se parer d'une aura plus importante, qui évacue tout ce que la construction du genre produit pour faire passer le masculin non comme singulier mais comme référence, comme point de comparaison. Dans la critique des professionnels extérieurs (lors de sensibilisations ou formations sur le thème des violences conjugales) et des étudiantes, les professionnelles des associations spécialisées peuvent alors être ramenées à leur sexe plutôt qu'à l'expérience du genre conscientisée par différents moyens (savoirs militants ou universitaires). Le travail social des associations féministes est alors susceptible d'être investi par les mêmes enjeux que la recherche féministe ou sur les femmes, renvoyant aux points soulignés par Isabelle Clair (2016) *« Les théories du positionnement placent certes les expériences de femmes au point de départ de l'analyse féministe, mais il ne faut pas en déduire que seules des femmes seraient capables de produire un savoir féministe, et seraient donc seules légitimes à le faire : « On ne naît pas féministe, on le devient » (Harding, 1993) (...) Ce type d'enquête [citant Amélie Le Renard analysant sa relation d'enquête avec des femmes saoudiennes] révèle de*

façon saillante la principale objection à toute essentialisation des positions : la catégorie femme ne doit pas être prise comme un allant de soi homogénéisant. »

C'est pourquoi focaliser le regard sur le sexe des professionnelles conduit à ne pas voir les rapports de genre comme construits, ni les autres rapports sociaux qui se jouent dans ces interactions entre des salariées et des personnes accueillies. Ainsi, pour décrire les perceptions de cette non-mixité (ou très faible présence des hommes) aux yeux des femmes accueillies, il faut souligner le poids des rapports de classe pour expliquer les relations, venant perturber l'appui sur une position de genre comme expérience sociale commune entre femmes accueillies et professionnelles. Ainsi certaines femmes ont pu me dire qu'elles avaient trouvé ici une écoute de qualité, non parce qu'elle était proposée par d'autres femmes, mais parce que ces femmes avaient à disposition une autre grille de lecture que celles présentes à d'autres endroits du travail social. En effet, les autres travailleuses sociales rencontrées (en dehors des associations spécialisées) ont pu comme les assistantes sociales rencontrées par D. Serre (2012) véhiculer une morale de genre axée sur l'autonomie féminine, le contrôle de sa sexualité et l'investissement professionnel, qui traduisait également un ethos de classes moyennes s'imposant normativement aux classes populaires, sans toujours comprendre le vécu particulier de rapports de violences de la part de leur conjoint. La distance de classe qui peut marquer la relation entre les salariées des associations (appartenant aux classes intermédiaires) et les femmes accueillies existe le plus souvent avec les femmes de milieux populaires, mais aussi avec des femmes de la bourgeoisie (moins nombreuses à se rendre dans les associations spécialisées dans les villes étudiées, mais sollicitant beaucoup l'écoute téléphonique).

Pour illustrer cette distance sociale qui vient complexifier la relation apparaissant de loin comme un entre soi féminin, j'ai choisi trois exemples parmi les nombreuses femmes rencontrées lors d'une année d'observation participante au service d'hébergement d'urgence d'une des structures étudiées. Marie tout d'abord, médecin et âgée de 35 ans, mère de deux enfants, était venue à un premier rendez-vous pris par téléphone. Elle devait partir dans la journée pour un congrès à l'étranger et était particulièrement « bien habillée ». Soulignant son apparence qui témoignait d'une position sociale dominante, elle se demande si c'est pour cette raison que son interlocutrice n'a pas vraiment cru que les violences qu'elle subissait étaient intenses. La professionnelle lui a dit que ça allait peut-être s'arranger, et lui a semblé considérer que les ressources dont elle disposait seraient suffisantes pour faire face. Marie était anéantie par ce premier rendez-vous où les préjugés de classe étaient venus masquer la réalité de son impuissance et de sa peur. Finalement, un second rendez-vous où elle a pu décrire davantage ce qu'elle vivait, et un courrier du psychologue qui la suivait à l'époque et lui avait recommandé de se rendre dans cette structure, ont permis que débute un hébergement d'urgence pour elle et ses enfants. Dans le second cas, Leila est étudiante en littérature, mère d'un enfant et âgée de 30 ans. Originnaire des classes populaires racialisées et renvoyée à une catégorie minorisée, elle peine à faire reconnaître comme légitime sa manière d'être mère (elle est vue comme fusionnelle et n'accepte pas les observations des professionnelles sur certains de ses choix parentaux), ainsi que ses ambitions scolaires (elle aurait voulu passer un concours de la fonction publique durant son temps d'hébergement, mais les contraintes liées notamment aux pressions des financeurs pour que les femmes trouvent rapidement un emploi, l'amènent à renoncer). Les relations entre salariées et femmes accueillies semblent donc liées aux rapports de genre

autant qu'aux rapports de classes. Dernier exemple, la trajectoire de déclassement liée au parcours récent de migration, pour des motifs économiques et politiques, a conduit Perrine, 30 ans, mère d'un enfant, à perdre son statut de diplômée du secteur paramédical. Durant son temps d'hébergement, elle obtient un financement pour rémunérer une formation pour un diplôme de rang nettement inférieur dans le même secteur. Dans ses interactions avec les professionnelles, l'évocation de ses difficultés reste cantonnée aux violences subies de la part de son compagnon, et l'ensemble de sa trajectoire n'est pas toujours restitué dans les réunions où sont présentées les différentes situations suivies.

Conclusion

Les réactions face à la non-mixité des équipes spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences sont souvent critiques de la part des personnes extérieures aux structures, et plus compréhensives et approuvées de la part des salariées, sans que la solidarité entre femmes ne soit souvent mise en avant. La conscience des normes de genre, élément central du cadre théorique féministe de compréhension des violences conjugales, est posée comme préalable à l'écoute des femmes victimes de violence, ce qui induit un recrutement majoritairement féminin, au sein des personnes diplômées du social et détentrice de cette réflexivité sur le genre. Cela n'empêche pas les autres rapports de pouvoir à l'œuvre d'être présents et peu conscientisés. Et cela témoigne aussi, pour les étudiantes rencontrées, d'un idéal professionnel « neutre », au cœur duquel le genre comme système produisant des identités et des pratiques n'est pas encore pleinement compris et adopté.

Bibliographie

- Alonzo Philippe, Silvera Rachel, « Le genre masculin n'est pas neutre », *Travail, genre et sociétés* 1/2000 (N° 3), p. 23-24
- Battagliola Françoise, *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte coll. Repères, 2000
- Bayer Véronique, Rollin Zoé (Dossier coordonné par), « Genre et travail social. Des savoirs et des pratiques éminemment politiques », *Cultures et sociétés*, n°36, 2015, p 37-92
- Beynier Dominique, Tudoux Benoît, Momic Milan « Les métiers du travail social - hors aides à domicile », *Etudes et résultats DRESS*, n°441, 2005
- Bessin Marc, « Quand la mixité ne suffit pas : où en est l'introduction du genre dans le travail social », *Les Cahiers dynamiques*, n°58, 2013, 22-30
- Bousquet Cathy, « Des fondatrices du travail social ! », *Le sociographe* 1/2015 (n° 49), p. 11-19
- Clair Isabelle, « Faire du terrain en féministe », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°213, 2016, p.66-83
- Delage Pauline, « La violence conjugale à l'épreuve de l'État social : une comparaison franco-états-unienne », *Enfances Familles Générations* [En ligne], 22 | 2015, <http://efg.revues.org/516>
- DGCS-MASPP, « Genre et renouveau du travail social », *Cahiers Stratégie et Prospective*, n°1, 2014

Diebolt Evelyne, *Les femmes dans l'action sanitaire, sociale et culturelle, 1901-2001. Les associations face aux institutions*, Paris, Femmes et Associations, 2001, Préfaces de Michelle Perrot et Émile Poulat

Dussuet Annie, Flahault Erika, Loiseau Dominique, (Dossier coordonné par), « Associations féministes : reproduction ou subversion du genre ? », *Les Cahiers du genre*, n°55, 2013

Fortino Sabine, *La mixité au travail*, Paris, La Dispute, 2002

Fouché Nicole, « Évelyne Diebolt (préface de Françoise Thébaud), *Femmes de conviction, femmes d'action. Les femmes aux postes de décision du secteur associatif (1983-2004)*, Paris, Femmes et Associations, 2004, 391 pages. », *Clio. Histoire, femmes et sociétés [En ligne]*, 23, 2006, 346-348.

Herman Elisa, *Lutter contre les violences conjugales. Féminisme, travail social et politiques publiques*, Rennes, PUR, 2016

Jeannet Monique, Tournier Vincent (Dossier coordonné par), « Genre et travail social. De la « théorie » à la pratique », *Le sociographe* 1/2015 (n° 49)

Nahon Sandra, « La formation aux professions sociales en 2013 », *Document de travail, Série Statistiques*, n°193, Drees, 2015 (janvier)

Rétif Sophie, *Logiques de genre dans l'engagement associatif. Carrières et pratiques militantes dans les associations revendicatives*, Paris, Dalloz, 2013

Serre Delphine, « Travail social et rapport aux familles : les effets combinés et non convergents du genre et de la classe », *Nouvelles Questions Féministes* 2/2012 (Vol. 31), p. 49-64

Serre Delphine, « Une écriture sous surveillance : les assistantes sociales et la rédaction du signalement d'enfant en danger », *Langage et société* 4/2008 (n° 126), p. 39-56

Siblot Yasmine, « « Je suis la secrétaire de la famille ! » La prise en charge féminine des tâches administratives entre subordination et ressource », *Genèses* 3/2006 (n° 64), p. 46-66

Trat Josette, « La lutte des assistantes sociales. Un mouvement de femmes salariées conjugué au masculin », *Futur antérieur*, septembre 1994 (Archives : Multitudes.net)